Palestiniens d’Israël, les chiffres-clés 2023

11 août 2023

La minorité palestinienne d’Israël représente plus de 20% de la population totale d’Israël.
En 2023, on comptait environ 1 960 000 Palestiniens d’Israël. Depuis l’annexion de Jérusalem-Est, Israël a inclus les 360 000 Palestiniens de Jérusalem-Est, qui n’ont pas la citoyenne israélienne mais un statut de résident, contrairement aux 1 600 000 Palestiniens citoyens d’Israël.

La population palestinienne d’Israël est issue des 140 000 Palestiniens qui n’ont pas été expulsés par les milices sionistes puis par l’armée israélienne lors de la Nakba, le déplacement forcé de 700 000 Palestiniens à la création de l’Etat d’Israël. Une partie de ces rescapés sont des déplacés qui n’ont pas pu retourner dans leur village ou quartier d’origine. Les Palestiniens d’Israël ont été soumis jusqu’en 1966 à un régime militaire.

Les Palestiniens citoyens d’Israël, qualifiés par les autorités d’« Arabes israéliens », et fréquemment de « Palestiniens de 1948 » par les Palestiniens eux-mêmes, bénéficient du droit de vote, mais sont soumis

selon plusieurs ONG à une forme d'apartheid qui, si elle est moins brutale qu'en Cisjordanie ou à Jérusalem-Est, est marquée par plusieurs formes de discrimination, de droit et de fait.

L'Etat d'Israël distingue la « nationalité » (juive, arabe, druze, etc.) de la « citoyenneté » israélienne. Contrairement à la plupart des Israéliens juifs, les Palestiniens d'Israël sont exemptés du service militaire obligatoire. Seuls les hommes druzes doivent effectuer un service militaire de trois ans. Fin 2022, la population druze s'élevait à 150 000 personnes.

Les Palestiniens d'Israël ne détiennent plus que 3 % des terres du territoire devenu israélien en 1948 alors que les Palestiniens en détenaient environ 70% avant 1948. Plus de 500 villages et quartiers palestiniens ont été détruits et les biens palestiniens spoliés. En 1950 les autorités ont pris le contrôle des terres appartenant aux Palestiniens expulsés en utilisant l'ordonnance « propriété des absents » ou en les déclarant « zones militaires fermées »,les convertissant en terres d'État et y développant des communautés juives. En 1960, les autorités ont déclaré que ces terres ne pouvaient être vendues aux « non-Juifs ».

Discriminations

La loi du 19 juillet 2018, dite « Loi Etat-nation du peuple juif » consacre l'apartheid envers la population palestinienne. Elle indique en effet que « seul le peuple juif a droit à l'autodétermination nationale en Israël », et prévoit que le statut de langue d'Etat soit réservé au seul hébreu. Cette loi va à l'encontre de la Déclaration d'indépendance d'Israël, selon laquelle Israël s'engageait à « assurer une complète égalité des droits sociaux et politiques à tous ses citoyens, sans distinction de croyance, de race ou de sexe » même si ce n'était déjà pas le cas pour les non-juifs. Cette loi décrit comme « valeur nationale » le développement des implantations juives, dans les territoires occupés mais aussi en Israël dans les secteurs habités par des populations arabes.

L'ONG Adalah recense au moins 65 lois qui structurent l'infériorité de la « nationalité » arabe en Israël, dans de nombreux domaines : droit de citoyenneté, participation politique, droits fonciers et au logement, accès à l'éducation, droits culturels et linguistiques, droit à une procédure régulière durant la détention…

Depuis 1948, le gouvernement a autorisé la création de plus de 900 « localités juives » en Israël, mais n'a autorisé en revanche qu'une poignée de localités créées pour concentrer les communautés bédouines précédemment déplacées vivant dans le Néguev.

Face aux demandes croissantes d'installation de familles palestiniennes d'Israël issues de la classe moyenne dans des municipalités juives mieux équipées, la Knesset a voté en 2011 une loi encadrant la formation de « comités d'admission ». Ces structures peuvent être mises en place pour approuver ou refuser l'installation d'un nouveau locataire ou propriétaire « arabe » dans des villes de tailles moyennes ou réduites.

Depuis 2002, et plus particulièrement après un durcissement en 2021, la loi sur la citoyenneté israélienne rend impossible le regroupement familial pour les Palestiniens, alors que des personnes de confession juive peuvent, via la « Loi au retour », immigrer en Israël et y obtenir l'ensemble des droits relevant du groupe national juif.

Alors que les partis extrémistes israéliens juifs peuvent s'exprimer librement à la Knesset, un Palestinien peut se voir retirer son éligibilité s'il remet en cause le droit à l'existence d'Israël au profit d'une autre solution étatique.

Entre janvier 2000 et mai 2021, l'ONG palestinienne d'Israël Mossawa a dénombré 64 Palestiniens d'Israël morts en raison de violences policières racistes.

Répression

Le 29 octobre 1956, dans le village de Kfar Qassem, 49 Palestiniens d'Israël, dont 15 femmes et 11 enfants, ainsi que deux autres personnes dans un village voisin, furent abattus par la police israélienne dans le contexte de la guerre du Sinaï. Ce massacre reste dans la mémoire collective des Palestiniens d'Israël plus que jamais menacés de « transfert » par des partis israéliens ou de passer sous souveraineté d'un Etat palestinien fantoche comme le prévoyait le plan Trump en 2020.

Le 30 mars 1976 une manifestation rassemblant musulmans, chrétiens, druzes, bédouins contre l'expropriation de 2500 hectares en Galilée et dans la région du Triangle fut violemment réprimée. Six Palestiniens furent tués, une centaine blessée. Depuis lors, le 30 mars est commémoré chaque année par le peuple palestinien et le mouvement de solidarité comme Journée de la Terre

Début octobre 2000, 13 Palestiniens d'Israël manifestant leur solidarité avec leurs compatriotes de Gaza et de Cisjordanie furent tués par balles et 600 blessés.

En mai 2021, lors de manifestations de solidarité avec les Palestiniens Jérusalem-Est, des violences intercommunautaires ont éclaté dans des villes dites mixtes mais avec des maires juifs, parfois d'extrême droite comme à Lod, faisant trois morts et des centaines de blessés, dont des Palestiniens et des juifs. Selon l'ONG Mossawa basée à Haïfa, plus de 2 000 personnes ont été arrêtées à la suite de ces violences, dont plus de 90 % étaient des Palestiniens.

En règle générale, les Palestiniens d'Israël subissent une répression et des peines disproportionnées avec les citoyens juifs d'Israël, pour des actes de même niveau.

Pauvreté et inégalités

En 2018, le taux de pauvreté des familles de Palestiniens d'Israël s'élevait à 45,3 %, contre 13,4 % pour la population d'Israéliens juifs. Les taux de pauvreté des enfants arabes et juifs en Israël étaient respectivement de 57,8 % et 21,2 %.

Selon une étude du Bureau central des statistiques israélien portant sur les inégalités entre Israéliens juifs et arabes en 2020 et 2021, le revenu mensuel brut moyen d'un ménage juif en 2021 était 1,6 fois supérieur à celui d'un ménage palestinien d'Israël. Le revenu net moyen des foyers juifs était de 17 779 shekels, contre 11 810 shekels pour les foyers arabes. Le revenu financier net moyen par personne standard, considéré comme une mesure du niveau de vie, était 1,9 fois plus élevé dans les ménages juifs que dans les ménages arabes

La même année, le taux d'emploi des hommes juifs était de 64,4 % et celui des femmes juives de 61,6 %, alors que dans la communauté arabe, il était de 50,4 % et de 28,3 % pour les hommes et les femmes, respectivement.

Santé

D'après la même étude du Bureau central des statistiques, la mortalité infantile est 2,5 fois plus élevée dans la communauté arabe, avec 5,2 décès pour 1 000 naissances, contre 2 dans la communauté juive. Les femmes juives vivent en moyenne plus longtemps (85,1 ans) que leurs homologues arabes (81,2 ans). De même, les hommes juifs vivent 81,3 ans, contre 76,3 ans en moyenne pour les hommes arabes.

Représentation politique

Lors des élections législatives du 1er novembre 2022, les partis politiques palestiniens ont obtenu, sous deux listes (la Liste arabe unie et Hadash-Ta'al, 10 sièges (sur 120) au parlement israélien.

Insécurité

En plus de violences de la police ou de suprémacistes juifs comme à Lod ou Haifa, les Palestiniens d'Israël sont touchés par une criminalité croissante lors de règlements de compte entre gangs mafieux favorisés par la paupérisation et le chômage.

Bédouins d'Israël

Les communautés bédouines palestiniennes du Néguev (Naqab en arabe, région méridionale d'Israël) ont été gravement touchées par les politiques adoptées par les gouvernements israéliens successifs. Avant l'expulsion massive et la saisie de leurs terres par l'État d'Israël en 1948, environ 90 000 Bédouins, principalement des communautés semi-nomades travaillant dans l'élevage et l'agriculture, vivaient dans le Néguev. Après la Nakba, seuls 11 000 Bédouins environ sont restés dans le Néguev et ont été déplacés de force par l'État dans une minuscule partie de leurs anciennes terres, appelée « Siyag » - une zone militaire fermée, qui ne représente que 8 % de la superficie du Néguev.

Bien que les communautés bédouines vivent dans le Néguev sur ces terres depuis des décennies, voire des siècles dans certains cas, l'État israélien continue à affirmer que les Bédouins sont des « intrus » sur ces terres et refuse de reconnaître leur propriété légitime.

Entre les années 1970 et 1990, les autorités israéliennes ont créé sept localités pour concentrer, contrôler et restreindre l'accès des Bédouins à la terre et à d'autres ressources et pour les urbaniser de force. Selon l'ONG Adalah, environ 195 000 personnes vivent aujourd'hui dans des localités planifiées par le gouvernement israélien, qui souffrent d'un grave sous-financement et manquent de services et d'infrastructures de base adéquats. Il y a deux décennies, Israël a reconnu onze autres villages, mais ceux-ci manquent toujours de services et d'infrastructures de base. Aujourd'hui, environ 90 000 Bédouins du Néguev vivent encore dans 34 villages qui restent « non reconnus » par Israël. Ces localités ne bénéficient pas d'un accès adéquat aux services et infrastructures de base tels que l'eau, l'électricité, l'éducation et la santé, et leurs habitants sont constamment menacés de démolition de maisons et de déplacement forcé.

Le résultat de cette politique est qu'aujourd'hui, la superficie totale de toutes les villes et villages bédouins actuellement reconnus dans le Néguev ne représente que 1 % de la superficie totale du district de Be'er Sheva, bien que les citoyens bédouins constituent environ 37 % de la population totale du district (environ 296 000 personnes). En 2021, le district de Be'er Sheva comptait 130 villes et villages définis comme juifs, contre seulement 18 localités bédouines reconnues.

Les autorités israéliennes ont également créé des environnements coercitifs visant à forcer le déplacement, par leur refus perpétuel et intentionnel d'approuver les permis de construire et par l'absence de fourniture de services et d'infrastructures dans les communautés bédouines du Néguev.

Dans une décision du 27 juillet 2023, un tribunal israélien a donné le feu vert pour l'expulsion forcée de 500 Bédouins palestiniens dans la région du Néguev. La juridiction inférieure de Beer'sheva a jugé que les habitants du village de Ras Jrabah devront avoir quitté leurs habitations et évacué leurs terres, où leurs familles vivent depuis plusieurs décennies, avant mars 2024.

Depuis 2010, les autorités ont détruit à maintes reprises les habitations du village d'Al Araqib, soumettant environ 250 personnes à des expulsions forcées qui les ont laissées sans abri, sans autre solution que de se réinstaller dans des abris de fortune dans d'autres villages ou de trouver refuge chez des proches dans les communes bédouines voisines.

- Adresse de cet article : http://plateforme-palestine.org/Palestiniens-d-Israel-4090